№ 202 Vendredi 25 Août 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE
La Haye . . fl. 2 1/2
La province . . fl. 3

BUREAUX DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAUX POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, JEUDI 24 AOUT.

Revue Politique.

Les travaux de l'Assemblée nationale de France deviennent de plus en plus orageux. Avant-hier encore, à propos d'une question d'ordre du jour, des paroles empreintes d'une extrême vivacité ont été échangées entre quelques orateurs. Que sera-ce lorsque viendra la discussion de l'enquête? Cette dernière vient maintenant ajournée à vendredi.

Le *National* trouve que les pièces justificatives annexées au rapport de l'enquête justifieront peut-être les accusés. La *Réforme* dit qu'elles forment un tas de niaiseries et de platitudes inventées par les royalistes. Toute la presse rouge affecte [illegible] Ces journaux ont leurs motifs [illegible] la lecture des révélations dont [illegible] et leurs amis sont l'objet. Le public honnête en [illegible] également. Il trouvera l'enquête très-grave, très-curieuse, très-instructive, et à la raison. L'histoire y puisera en abondance les éléments de l'arrêt sévère qu'elle portera sur la république de 1848.

Un ordre du jour motivé est, dit-on, préparé pour couper court aux tempêtes [illegible] déchaînement lors des débats sur le rapport de la commission d'enquête. Obtiendra-t-on le résultat qu'on en attend? Nous en doutons fort. Une fois la lice ouverte, c'est à qui s'y précipitera. Trop de haines sont soulevées, trop de fiel est amassé de part et d'autre, pour que tout cela ne déborde pas dès les premiers mots à la tribune avec une violence dont on ne saurait prévoir le terme.

La presse française ne nous fournit rien de nouveau quant à la question d'intervention en Italie. Un journal assure qu'en supposant l'entrée des Autrichiens dans les Légations, le gouvernement français [illegible] à Vienne et à Francfort, une note [illegible] considérerait l'occupation des troupes autrichiennes dans les Légations comme considérée par la France comme un *casus belli*. Cette [illegible] il y a huit jours, et l'on n'aurait pas, encore à cette heure, [illegible] Mais les ministres n'en continuent pas moins [illegible] confiance relativement à un [illegible] et honorable des affaires en Italie et en [illegible]

Le *Lloyd de Vienne* annonce que le 14 août Brescia a ouvert ses portes au général autrichien d'Aspre, et que le général Welden marche sur Venise.

Le cabinet autrichien s'est préoccupé de la nécessité de reconnaître officiellement la république française, au moment où les [illegible] vont s'ouvrir. Un conseil de cabinet a été tenu [illegible] et trois voix se sont prononcés pour une reconnaissance [illegible]

Les affaires d'Italie et notamment l'occupation de Bologne par les troupes autrichiennes [illegible] sujet de nouvelles interpellations, à l'assemblée [illegible] de Vienne, dans la séance du 17 août. Le ministre [illegible] a déclaré que le général Welden n'avait nullement [illegible] l'intention de s'emparer de Bologne, mais qu'il y avait été contraint par les Bolonais eux-mêmes, qui avaient attaqué ses troupes lorsqu'il s'y attendait le moins.

Suivant les dernières nouvelles de Bucharest, les Russes n'auraient pas encore quitté la Moldavie. Un ordre impérial leur prescrirait, au contraire, de s'y maintenir.

On sait que le commissaire turc a consenti à reconnaître le gouvernement qui s'est formé à Bucharest, sous la condition qu'au titre de gouvernement provisoire il fût substitué celui de gouvernement du pays des Roumains.

La guerre continue entre la Hongrie et la Croatie avec des alternances diverses de succès pour les deux parties belligérantes: [illegible] dans deux ou trois rencontres successives, les Croates ont [illegible] essuyé une déroute qui leur a fait perdre plus de [illegible] hommes. La lutte est acharnée des deux parts. On ne [illegible] prisonniers.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GÉNÉRAUX.

DISCUSSION DE LA RÉVISION DE LA LOI-FONDAMENTALE.

Dans la séance d'hier soir de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, après une vive et longue discussion qui a été close [illegible] discours des ministres du culte réformé et du culte catholique, [illegible] projet VI (*Culte*) de la Loi-Fondamentale modifiée a été adopté par 42 voix contre 14.

Ont voté contre MM. Jongsma, van Naamen, Bylevеld, Uytwerf Sterling, Smits, Telting, van Dam van Isselt, Opperdoes Alewyn, van Leeuwen, Nedermeyer van Rosenthal, van Goltstein, Egter, Timmers Verhoeven et Hooft.

(Nous publierons les discours de LL. EE. les ministres du culte réformé et du culte catholique.)

Ensuite on a mis à l'ordre du jour le projet VII (*Finances*). Aucun orateur n'ayant demandé la parole, on procède au vote, le projet est adopté à l'unanimité des voix.

(*Séance du 24.*)

Dans sa séance de ce jour, la Chambre continue les débats sur les projets de révision de la Loi-Fondamentale, et l'ordre du jour est le projet VIII (*de la défense de l'Etat.*)

M. le ministre de l'intérieur communique à la Chambre [illegible] nouvelles modifications à ce projet. Par ces modifications on a supprimé tout ce qui a rapport à l'obligation pour les miliciens de devoir servir sur mer. On a introduit un nouvel article [illegible] devant remplacer l'art. 9 actuel, et qui est ainsi conçu:

« [illegible] partie de la milice peut être désignée pour le service de la [illegible] suivant la manière à déterminer par la loi. Pour cette partie [illegible], outre les autres avantages à désigner par la loi, il sera [illegible] plus court temps de service que pour la milice de terre. »

Plusieurs membres qui avaient demandé la parole contre le projet à cause des dispositions qui s'y trouvaient au sujet du service dans la marine, renoncent à la parole. *M. Uytwerf Sterling* aurait préféré qu'on y eût laissé subsister les articles supprimés par les modifications; cependant l'art. 9 lui paraît encore suffisant. Mais il a une autre objection à faire contre ce projet; il craint que les dispositions de la Loi-Fondamentale ne soient un obstacle à l'élaboration d'une bonne loi sur la milice et sur la garde communale.

M. *Hooft* s'élève surtout contre le projet, parce qu'il admet les remplaçants. Il voudrait que riches comme pauvres sans distinction tous fussent obligés de satisfaire à la milice! L'orateur n'approuve pas non plus la disposition sur la milice de la marine.

M. *Romme* s'oppose également à la disposition relative à la marine; il ajoute qu'il y a bien des personnes qui préféreraient le bannissement à un pareil service.

M. *Egter* [illegible] dans la patrie des Tromp, des De Ruyter et tant d'autres [illegible] représentant de la nation tenir un pareil langage. Non, dit l'orateur, notre pays n'a pas tant dégénéré; consultez les jeunes gens des provinces maritimes et vous verrez que tous préféreront le service sur mer!

M. *Van Dam van Isselt* regrette qu'on ait séparé des articles relatifs à la milice de celui concernant la garde-communale; l'armement national devrait, à son avis, former la base de notre organisation militaire. Viennent ensuite les remplaçants qui sont un obstacle à ce que bien des jeunes gens veuillent servir. L'honorable membre trouve que l'effet de l'art. 2 du projet est détruit par les articles suivants. Que s'il vote contre le projet, ce n'est point dans l'intention de faire de l'opposition, mais uniquement pour donner au gouvernement l'occasion de présenter un bon plan d'organisation militaire, qui réponde mieux que le présent aux intérêts du pays et du trésor. L'orateur regrette qu'on n'ait pas maintenu les dispositions sur l'obligation du service maritime.

M. *Hoffman* votera contre le projet de loi, parce qu'il croit que pour certaines provinces du royaume, la disposition sur le service maritime, la disposition, même après les modifications, est tout-à-fait insuffisante. Il ne lui suffit pas que ce service soit facultatif pour le gouvernement; il aurait désiré qu'il fût également facultatif pour les miliciens.

MM. *Haersolte, de Jong, Romme* et *Mutsaers* voteront maintenant pour le projet, parce que les modifications y apportées ce matin ont écarté leurs objections.

M. *de Goltstein* trouve le projet inadmissible. Dans une Loi-Fondamentale on ne doit rencontrer que des dispositions générales et dans le projet qui est soumis à la discussion on a introduit une foule de détails qui devraient nous être réglés par la loi. L'orateur revient sur les observations [illegible] présentées sur la nécessité de faire un code pour la milice.

M. *Verwey Mejan.* La plupart des dispositions que contient le projet sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, appartiennent, ainsi qu'on vient de le faire remarquer, à la loi ordinaire; en acceptant le projet, on lie pour l'avenir les mains au législateur là où il devrait rester libre d'agir. Nulle part ailleurs, en France, en Prusse, en Autriche et en Belgique, les constitutions ne s'occupent des détails dont parle le projet actuel et ces détails peuvent nuire à l'introduction d'un autre système de défense que les circonstances pourraient rendre nécessaire; le projet actuel a en outre l'inconvénient de ne pas conduire aux économies qu'on ne doit pas perdre de vue. L'honorable membre, à l'appui de son opinion, cite le texte des articles des constitutions étrangères et démontre que partout on a laissé au législateur une plus grande latitude que chez nous.

MM. *Storm van 's Gravesande, de Man* et *Nederburgh* prennent encore la parole sur le projet. LL. EE. les ministres de la guerre et de l'intérieur défendent longuement le projet de loi qui est mis aux voix et adopté par 50 voix contre 6.

Ont voté contre: MM. *Verwey Mejan, van Dam van Isselt, Hoffmann, Hooft, van Goltstein* et *Nederburgh*.

On passe ensuite à la discussion du projet IX (*Direction des Eaux, ponts et chaussées.*

MM. *Anemaet* et *Schooneveld* sont d'avis que l'art. 3 du projet va trop loin. Il accorde aux Etats-Provinciaux le pouvoir de faire des réglements pour les poldres, sans avoir besoin de demander le consentiment des personnes y intéressées, sans même avoir besoin de prendre leur avis. Les poldres sont proprement dit des sociétés anonymes sur lesquelles le gouvernement n'a rien à dire, à moins que l'intérêt général ne l'exige. Imposer des réglements aux propriétaires leur paraît une grave atteinte portée aux droits acquis.

Après que M. *Van Leeuwen* eut encore présenté quelques courtes observations, *le ministre de l'intérieur* a défendu le projet de loi. Son Exc. conteste qu'on doive envisager les polders comme sociétés anonymes; l'Etat a le plus grand intérêt à avoir la haute main sur tout ce qui concerne le *Waterstaat*.

Les débats sont fermés et la Chambre adopte le projet IX par 46 contre 9.

Ont voté contre: MM. *Corver Hooft, Anemaet, Nederburgh, Mackay, Schooneveld, Hoffman, Opperdoes Alewyn, van Leeuwen* et *Barzel van Hoogelanden*.

On ouvre ensuite la discussion sur le projet X. (*De l'instruction publique et des établissements de bienfaisance.*)

Ce projet n'a pas donné lieu à beaucoup d'observations. Les membres qui avaient cru ne pouvoir y adhérer, auraient voulu qu'on n'introduisît pas dans la Loi-Fondamentale le principe de liberté d'enseignement.

Le ministre de la justice a brièvement défendu le projet. Son Exc. a dit que la liberté de l'enseignement est la conséquence naturelle de la liberté du culte; l'un ne peut exister sans l'autre.

On a ensuite procédé au vote et le projet a été adopté par 52 voix contre 4.

Ont voté contre, MM. *Nedermeyer van Rosenthal, van Goltstein, Borski* et *van Haersolte*.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'état de santé de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas n'a point empiré depuis hier, et que même elle s'est quelque peu améliorée aujourd'hui.

Comme nous l'avions bien prévu, les nouvelles relatives au bombardement de Varsovie et à l'insurrection qui aurait éclaté simultanément à St-Pétersbourg et à Varsovie, sont dénuées de tout fondement. Les journaux allemands qui nous parviennent en ce moment nous annoncent que toutes les lettres reçues de Pologne et de Russie et qui ont été écrites postérieurement aux jours où les événements auraient dû avoir lieu ne font nullement mention de ces faits.

(CORR. PARTICULIÈRE DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 22 AOUT. — La clameur est toujours à la réaction. Les journaux des républicains de la veille ne sortent pas de là. Les journaux même qui ont des relations avec les hommes du gouvernement, font chorus avec leurs plus mortels ennemis, les hommes de la république rouge, pour lancer leurs foudres contre le fantôme du royalisme.

Vraiment nous sommes dans un temps et dans un pays où il se dit de drôles choses. Deux mois à peine nous séparent de la terrible lutte de juin, de cet effort désespéré de l'anarchie, du communisme sous toutes ses formes, ligués contre le gouvernement, contre la société tout entière, et nous entendons dire par les hommes qui occupaient alors [illegible] nous voyons écrire dans les journaux qui passent pour leurs organes [illegible] discussion du rapport de la commission d'enquête sera une lutte entre la république et la monarchie, et cette [illegible] notez-le bien, a été ordonnée par l'Assemblée nationale presque tout entière elle a été provoquée par les chefs du gouvernement républicain lui-même [illegible] membre de la commission est un républicain de la veille, républicain [illegible] fut. Que comprendre à cette confusion d'idées, de principes? [illegible] imaginé un pareil chaos?

Le général Cavaignac fait dire, aujourd'hui par les hommes qui sont le plus dans son intimité, qu'il est disposé à faire cause commune avec le parti modéré de l'assemblée et qu'il profitera de la première occasion qui s'offrira à lui pour faire une déclaration solennelle dans ce sens du haut de la tribune de l'Assemblée nationale. Certes jamais plus belle occasion ne s'offrira que dans la discussion du rapport de la commission d'enquête; qu'il accepte l'ordre du jour motivé qui doit être proposé par le parti modéré, et qui a pour objet de déclarer que la commission a consciencieusement rempli la mission qui lui a été confiée et de renvoyer le rapport aux ministres pour prendre telle mesure qu'il jugera convenable.

Certes, après les scandales consignés dans ce rapport, après les [illegible] qui résultent des volumineux documents qui y sont annexés, il était impossible de se montrer plus modéré que ne le fait la droite de l'Assemblée nationale dans cette proposition; elle ne peut pas l'être plus sans encourir le reproche de faiblesse et de pusillanimité et si le pouvoir exécutif n'accepte pas l'ordre du jour motivé il s'exposera à un reproche de même genre, mais au reproche bien plus grave de compliquer [illegible] [illegible] le rapport [illegible] mis au banc [illegible] compte de citoyens [illegible] à la prospérité [illegible]

Je dois vous répéter aujourd'hui, en vous le confirmant, ce que je vous disais hier des prétendues menées des partisans d'Henri V ou des autres prétendants. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Le gouvernement le sait bien et il est fort tranquille de ce côté. Il l'est moins, par exemple, du côté des vaincus de juin, dont les sinistres projets sont pour ainsi dire en permanence et toujours près d'éclater. Tous les chefs de l'insurrection n'ont pas été pris au mois de juin. Il en est qui se tiennent cachés, d'autres qui bravent encore ouvertement la police et qui n'ont pas de poursuites à craindre parce qu'il n'y a pas de preuves à leur charge. Des projets de démonstration royaliste dont on parle depuis quelques jours ne [illegible] qu'à masquer des complots plus dangereux, il est [illegible] convaincu qui n'en soit intimement convaincu.

La possibilité d'un nouveau mouvement insurrectionnel, possibilité que les esprits les plus calmes admettent assez facilement, est à elle seule un des faits les plus déplorables de la triste situation dans laquelle la France se trouve en ce moment. Cette situation, quelle issue aura-t-elle? voilà ce que l'on se demande sans pouvoir trouver une réponse complétement rassurante.

Au sortir de la révolution de février, alors que l'anarchie régnait dans la rue et plus encore dans le gouvernement, toutes les espérances se tournaient vers l'Assemblée nationale. La réunion des représentants du peuple était considérée par tous les bons citoyens, comme devant mettre un terme à une situation intolérable sous le rapport matériel, comme sous le rapport politique. Vous savez si les premières séances de l'Assemblée ont permis d'attendre la prochaine réalisation de ces espérances. Le 15 mai est venu les affaiblir, le 23 juin les a presque réduites au néant. Aujourd'hui on a encore une lueur d'espoir, le vote de la constitution donnera enfin à la France une assiette stable. Les hommes d'ordre y trouveront un appui, les partis une barrière insurmontable. Est-ce une illusion? je l'ignore, mais tout semble annoncer qu'indépendamment des lugubres épisodes de nos six premiers mois de république, la discussion du pacte fondamental du nouveau gouvernement s'ouvrira sous de tristes auspices.

En attendant cette bien-heureuse constitution, nous continuons de vivre sous le régime de l'état de siége, mieux que cela, sous le régime de la suspension des lois; nous en avons eu hier une nouvelle et éclatante preuve dans la suspension de quatre journaux réputés incendiaires. Certes, à moins d'être républicain du rouge le plus écarlate, personne ne sera tenté de se faire l'apologiste des quatre journaux supprimés. Le débordement de leurs articles dépassait toutes les limites; mais il y a des lois, il y a des tribunaux pour les appliquer; pourquoi n'a-t-on pas eu recours à ces lois? pourquoi ne s'est-on pas adressé à ces tribunaux? Indépendamment des inconvénients de l'arbitraire qui n'est pas plus doux à supporter sous le régime républicain que sous la monarchie, n'est-ce pas un grand malheur pour un pays que le gouvernement juge les lois insuffisantes ou [illegible] doute de l'efficacité de la justice.

Qui nous eût dit, il y a aujourd'hui six mois, jour pour jour, que nous criions à tue-tête vive la réforme, pour obtenir une liberté bien moins importante, bien moins sérieuse que la liberté de la presse, la liberté de faire des discours *inter pocula*; qui nous eût dit, le 22 février, que le 22 août la liberté de la presse se trouverait entièrement supprimée, et que le gouvernement aurait le droit sans être responsable ou comptable envers qui que ce fût de suspendre la publication de journaux sans aucune espèce de poursuite judiciaire? l'homme qui eût osé prédire alors que nous devrions ce bienfait et tant d'autres du même genre au régime républicain eût été traité d'insensé, et pourtant....

Combien durera encore ce régime, qui, pour un régime transitoire, se prolonge infiniment trop long temps? Je serais tenté de croire que le général Cavaignac ne le sait pas lui-même. Que sait-même si cet état ne sera pas notre état normal; il ne faut jurer de rien.

Il est cependant permis d'espérer que le chef du pouvoir exécutif commence à penser que l'on n'avait plus ou moins éloigné la possibilité de se démettre de ces pouvoirs extraordinaires, qui doivent lui peser si fort, si nous en jugeons par les déclarations qu'il a faites plusieurs fois à la tribune de l'Assemblée nationale. Ainsi, il a annoncé aujourd'hui à l'un des comités de l'assemblée au sein duquel il avait été appelé pour donner des explications sur le retard apporté à la convocation des collèges électoraux dont la représentation est incomplète, que l'arrêté de convocation de ces collèges sera publié demain par le *Moniteur*. L'état des esprits permet donc de réunir les électeurs sans danger pour la république; c'est un symptôme rassurant. Acceptons-le comme tel, nous en avons si peu de ce genre à enregistrer.

Mais quelque hâte que l'on mette à convoquer les électeurs, et quelque empressement que les nouveaux élus mettent à se rendre à leur poste, il est à craindre que plusieurs départements ne soient encore représentés que d'une manière incomplète dans la discussion de la constitution, si cette discussion commence, comme c'est probable, dans les premiers jour de septembre.

Au milieu de toutes les difficultés d'une situation qu'il n'a pas faite, le général Cavaignac acquiert chaque jour de nouveaux titres à l'honneur du poste de la présidence définitive. La question d'Italie avait un moment ébranlé sa position. Il s'est relevé par sa déclaration dont je vous ai raconté hier l'effet sur l'assemblée, effet qui a été le même sur le public. Aujourd'hui un incident assez épineux, suscité par un des orateurs de la Montagne, M. Jules Favre, a fourni au chef du pouvoir exécutif l'occasion de prouver qu'il comprend parfaitement le principe de l'unité dans le gouvernement. Il n'a pas craint de donner une leçon à un des membres du cabinet en même temps qu'il mettait à la raison un des boute-feux de la république sociale. Ces succès politiques ainsi qu'oratoires, soutenus par un ton plein de modération et de convenance, chose assez rare chez les hommes du gouvernement depuis le 24 février, pour être hautement appréciée. En France la forme qui captive fait souvent oublier ce que le fond aurait de repoussant. Le Français, si jaloux de sa liberté, oublie la dictature lorsque l'homme qui en est investi, met à ses manières et apporte dans son langage les formes qui s'écartent le plus du caractère que l'imagination attribue naturellement à cette autorité suprême.

NOUVELLES D'ITALIE.

La *Gazette de Vienne* contient des nouvelles de Milan du 14 et de Padoue du 15 août, qui sont de la plus haute importance. Brescia a ouvert ses portes au général autrichien d'Aspre. Les étudiants et les Milanais, au nombre d'environ 3000, voulaient résister, mais les habitants eux-mêmes s'y sont opposés, et les récalcitrants ont été désarmés. Les Piémontais, après être sortis de la ville, suivant la convention, ont jeté leurs armes sur la route.

Le commandant Piémontais a fait sauter Pizzighetone, après l'avoir quitté. 400 hommes, femmes et enfants, y ont perdu la vie.

Le général Welden marche sur Venise, la tranquillité règne partout.

— La pièce que voici a la plus grande importance, en ce sens qu'il en résulte que le pape a enfin autorisé le ministère à repousser la force par la force, et à déclarer, s'il le faut, la guerre à l'Autriche. La voici telle qu'elle a été affichée à Rome le 11 août :

« Peuples des Etats de la sainte église! le ministre de la guerre a reçu une dépêche de Bologne en date du 8; elle est ainsi conçue : Le peuple s'est battu contre les Allemands. L'importance de ce peu de mots est grande et terrible. La prédiction [illegible] le peuple a triomphé. Que ces mots [illegible] Ce qui nous intéresse, c'est la constance qui assure la victoire. [illegible] sont empressés de se rendre en la présence de notre [illegible] Ils ne connaissent point de crainte, ils méprisent [illegible] ils ne connaissent point de crainte, ils méprisent ses ennemis. Ils ont

… — le travail, c'est notre pain de chaque jour, ce pain, nous voulons le gagner et non point le demander au vol ou à l'aumône. » Voilà ce que pense le peuple, et voilà pourquoi il se berce de projets …

… nous le répétons, ces projets ne se réaliseront point sans doute ; et …ent, si une manifestation pacifique de cette sorte avait lieu, … amènerait-il … des hommes sans armes, ses bataillons, ses escadrons, — tirait-… des femmes et contre des enfants ses grands fusils, ses grands … — se ferait-il tout blanc de son sabre et de son état de siége ? — … l'Assemblée nationale ? — que ferait-elle ? que dirait-elle ? — … réponse conciliante préparerait M. Armand Marrast à ces larmes … implorant ?

Ce serait pour elle et pour lui un bien grand embarras : puisse le ciel …

DÉCLARATIONS ACTUELLES PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE.

DEUXIÈME DÉPOSITION. — JUILLET.

… pouvez-vous préciser davantage les faits relatifs à une … dont vous avez parlé et à laquelle deux magistrats auraient …

R. J'ai appris que des réunions très fréquentes avaient lieu au ministère de l'intérieur entre certains magistrats et des fonctionnaires de ce ministère et qu'on y traitait de singulières questions. Nous voulions savoir quoi nous en tenir. Nous n'y sommes pas parvenus. Les derniers événements se sont chargés de faire éclater la vérité.

M. Louis Blanc était étonné de la vivacité avec laquelle il était poursuivi par MM. Portalis et Landrin, il disait : « Mais ils étaient pêle-mêle avec nous dans nos projets de renverser la partie modérée du gouvernement provisoire, la commission exécutive, l'Assemblée nationale, elle-même. » C'est à M. … que M. Louis Blanc tenait ce langage. M. Duclerc en a fait part à … lage qui me l'a rapporté à moi-même.

… allai trouver M. Ledru-Rollin pour connaître le fond des choses. M. … Rollin me dit : « Je consens d'autant plus volontiers à vous éclairer, … je n'approuvais pas les mesures proposées par ces messieurs. Au 3 mai … ment, il fut question de vous et de l'Assemblée. » M. Ledru-Rollin me déclara que ce n'était pas les clubistes qui se montraient les plus actifs pour amener le renversement d'une partie du gouvernement et le licencement de l'Assemblée, mais MM. Portalis, Landrin et Jules Favre.

C'est à une époque antérieure à la formation de la commission d'enquête, que M. Ledru-Rollin m'a fait ces révélations. Il n'assistait pas à tous les conciliabules dont le dernier se tint le 3 mai, veille de la réunion de l'Assemblée. En son absence, c'était M. Jules Favre qui faisait les honneurs. On disait là que la révolution déviait et qu'il fallait la ramener à sa source.

Depuis, mes souvenirs se sont reportés sur tous les événements que nous avons traversés. Les instructions que le gouvernement provisoire donnait à ses magistrats ne se faisaient que très-mollement et sans aucune discrétion. Les meneurs initiaient tout le monde à leurs recherches, à leurs investigations, notamment à l'instruction relative à Blanqui a été conduite dans cet …

… Portalis avait dit que c'était moi qui avais donné l'ordre de … des armes chez Sobrier que je ne connais même pas. J'ai … démenti de cette imputation, les circonstances de ce trans… …

… retour de l'Assemblée, les commissaires ont-ils …

… ignore.

… Il y avait donner une bien grande facilité à donner des … qui en demandait ?

M. *Arago*. On les donnait sur la demande des maires, adressée au ministère de l'intérieur.

M. *Arago* ajoute : Je désire fournir une explication sur M. Caussidière ; je … pourquoi j'avais tant de répugnance pour lui. Il se vantait tou… … Il disait : « J'ai détourné ceux qui voulaient … fondre. » « Mais comment n'arrêtez-vous pas les … qui forment de pareils projets ? » M. Caussidière ne me comprenait pas. Il se contentait de dire à nos ennemis de s'abstenir, d'un ton qui semblait être un conseil de se réserver pour d'autres occasions.

M. *Le President*. N'y avait-il pas d'autres membres du gouvernement provisoire dans la même position embarrassante que M. Caussidière ?

M. *Arago*. S'il y en avait eu, je n'aurais pas eu plus de sympathie pour eux que pour M. Caussidière.

M. *Le President*. Avez-vous connu un discours de M. Caussidière prononcé en présence de quarante-huit commissaires de police, discours où la société était traitée d'une façon toute particulière ?

M. *Arago*. Non. Nous n'avions pas de police, le peu d'agents qui nous … n'étaient pas très sûrs. On leur disait de ne pas se compromettre … un gouvernement qui ne pouvait durer. Le préfet de police et le mi… … intérieur avaient une opinion toute contraire de ces agents. Ils … fidélité. Ils se trompaient.

… diviser, nous passions sur tous ces inconvénients, afin … à l'Assemblée sans conflits violents.

Nous voulions presser la réunion de l'Assemblée nationale et convoquer immédiatement les électeurs. Les autres membres du gouvernement provisoire prétendaient que les populations n'étaient pas suffisamment préparées. Ils avaient raison ; elles l'étaient mal par les circulaires et les mauvais choix des commissaires. C'était à tel point qu'on avait eu le malheur de … comme commissaire central au Havre, un galérien. Depuis il a … … il a assassiné une personne.

… *Membre du gouvernement provisoire. — 5 juillet.*

… attentat du 15 mai a eu plusieurs caractères ; je ne puis donner que des appréciations générales. Je crois que la plupart des hommes qui ont envahi l'Assemblée ont eu pour but unique d'apporter une pétition et de … une manifestation. Ils voulaient faire acte de force, et ignoraient probablement … de la veille qui le leur défendait.

… fut bien faite, je dois le dire.

… moment de l'envahissement, je vins à la grille avec M. de Lamartine, et fis tous mes efforts pour empêcher la foule d'entrer. On vint m'avertir qu'une foule considérable se portait vers l'autre porte, par la rue de Bourgogne, et que ce point était moins défendu que celui où je me trouvais ; je courus à cette porte. Je parlai aux insurgés et les obligeai à se retirer ; mais … entrèrent par le fond de la salle.

… Blanqui et Barbès avaient certainement l'intention arrêtée de pénétrer … l'enceinte de l'Assemblée. Barbès me paraît s'être monté la tête par … Ils. On lui avait dit qu'il y avait 300,000 hommes dans la manifesta… c'était le peuple, le peuple souverain. Barbès n'a jamais rien vu au-de… peuple fut toujours son idole. Puis vint Blanqui, homme excessivement dangereux, dont j'ai toujours cru qu'il avait du fiel et de la bile dans … au lieu de sang. Huber prononça la dissolution ; je crois que Blanqui et Huber étaient d'accord pour prononcer cette dissolution.

… moi, j'ai été indignement calomnié ; je ne savais de rien de ces … conduite, pendant l'absence, est connue de tout le monde. On … prendre la présidence, mais je refusai ; et l'on sait ma résistance … sessions dont je fus l'objet. Je descendis dans la cour, j'y fus rencontré et cerné par des hommes qui voulaient me conduire à l'hôtel-de-ville. Je déclarai qu'on ne m'y mènerait pas vivant. Je pris même un pistolet, menaçant de me brûler la cervelle, si la violence ne cessait pas à mon égard.

… fut ouverte, je montai à cheval avec M. de Lamartine … de chapeau). On voulut m'arrêter en me disant que … à loger de Paris. Il m'eût été doux de mourir pour la … prises des mesures et fis arrêter les chefs qui de… … pillement. Caussidière m'avait donné parole, et je … croyais à sa loyauté. J'ai vu deux fois Sobrier, dont je ne me défiais pas. J'avais pourtant été surpris d'apprendre qu'il avait reçu des armes de … préfet de police.

Quand je présentai un jour Sobrier à … Je ne le connaissais pas plus que beaucoup d'hommes du même genre. Je m'isolais, je n'appartenais à aucune société secrète ou publique, ayant toujours eu pour principe de ne conspirer qu'à la face du soleil. Sobrier vint au ministère de l'intérieur, et se plaignit d'être surveillé par mon ordre. Il dit qu'on avait grand tort de ne pas avoir confiance en lui, qu'il avait tout le respect possible pour l'Assemblée, et qu'il assassinerait au besoin Blanqui, dont les dispositions étaient hostiles.

Les ateliers nationaux étaient la plus grave préoccupation du gouvernement. Vers le 20 mai, on résolut de les fermer. On prit à cet égard toutes les mesures que commandait la prudence humaine, mais tous les ordres ne furent pas strictement exécutés. Il avait été convenu, par exemple, qu'on n'admettrait plus personne dans les ateliers. Deux maires de Paris se permirent cependant d'inscrire de nouveaux noms ; leur destitution fut arrêtée. Vous savez que les délégués envoyèrent une députation à la commission exécutive, et quelle réponse leur fit M. Marie ; c'est alors que nous donnâmes l'ordre d'arrêter cinquante-six délégués et Pujol. Cet ordre ne fut pas exécuté, et le préfet de police répondit qu'il n'avait pas les adresses.

Pour les événements du 23 juin, on a dit que la commission exécutive avait été imprévoyante ; je repousse ce reproche, et je déclare que toutes les mesures de précaution avaient été prises. Nos ordres étaient formels, mais ils n'ont pas été exécutés.

Ainsi, nous avons voulu que la garnison de Paris et de la banlieue, en y comprenant la garde mobile, la garde républicaine réinstallée et les gardiens de Paris, fût portée à 60,000 hommes. Comme on fit des difficultés, on réduisit ce nombre d'abord à 55,000, puis à 50,000, enfin à 45,000 hommes. Le général Cavaignac disait qu'il ne pouvait pas dégarnir le reste du pays. On convint enfin de 20,000 hommes pour Paris et de 5,000 pour Versailles, Saint Denis, etc., en tout 25,000 hommes effectifs. En outre, … proposa de faire venir des hommes de l'armée des Alpes, ce qui fut adopté.

Je me rappelle que la préoccupation de Lamartine, sur l'effectif des troupes, était telle, qu'il demandait souvent où en était l'exécution de nos ordres à cet égard. Il s'agira de savoir un jour si, oui ou non, il y avait bien 25,000 hommes dans Paris au mois de juin. Quant à moi, je ne puis le croire. De tous les points de Paris on se plaignait dans la journée du 23 juin de ne pas avoir de troupes.

Nous différions essentiellement sur les moyens de défense à adopter au 23 juin. Il y avait deux systèmes en présence : le général Cavaignac exigeait que la force fût sous sa main, qu'elle fût massée, et lancée ensuite sur les points attaqués. La commission pensait, au contraire, qu'il fallait attaquer chaque barricade aussitôt qu'elle serait élevée ou seulement commencée. Elle persista longtemps dans son opinion et ne céda qu'à regret, en abandonnant au général Cavaignac la suite des opérations militaires, et en se retirant à la présidence, où elle pouvait s'entendre avec lui.

Vers trois heures et demie, le général Cavaignac s'absenta pour voir comment allaient les choses ; il ne devait être absent qu'une heure au plus. Il ne revint que vers neuf heures du soir, et je ne saurai jamais rendre les tortures que j'ai éprouvées pendant son absence. Tous les maires de Paris m'envoyaient demander du renfort ; tous se plaignaient de ne pas voir arriver de troupes, la garde nationale criait à la trahison, et moi j'étais là, seul, seul à la présidence, dans une inquiétude mortelle et indicible. En l'absence de mes collègues, je pris sur moi d'écrire aux préfets pour demander toutes les forces, sans distinction, qui se trouveraient dans le voisinage de Paris. J'expédiai des ordres à l'amiral Casy pour qu'il demandât sur le champ des troupes à Brest et Cherbourg. Au retour du général Cavaignac, j'avoue que je montrai une grande vivacité.

De tout ce que je viens de dire, je crois pouvoir conclure qu'il n'y avait pas plus de 8 à 10,000 hommes engagés dans Paris le premier jour de l'insurrection. Il est au moins certain qu'ayant demandé, vers deux heures du matin, au général Cavaignac, combien il y avait de troupes dans Paris, il me répondit qu'il ne le savait pas. J'étais d'avis de recommencer l'attaque au point du jour, et d'envoyer deux bataillons au général Damesme. Cette opinion ne fut pas celle du général Cavaignac. On commença à tirailler vers trois heures du …

Les accusations portées contre nous, par suite de l'absence de troupes, étaient telles, qu'un officier vint nous dire qu'on accusait hautement la commission de trahison, et qu'il fallait la fusiller.

Les événements me paraissaient si graves que je dus songer à l'emploi du canon. J'engageai à faire prendre des pièces à Vincennes. La cavalerie partit à onze heures du soir pour aller les chercher. Par quelle fatalité n'arrivèrent-elles que le lendemain, vers dix heures ? En vérité, il est difficile de comprendre qu'il faille onze heures pour aller à Vincennes et en revenir. Le colonel Martinprey était chargé de cette expédition, et devait ramener deux régiments d'infanterie qui se trouvaient à Vincennes. Le général Cavaignac disait : « L'honneur de l'armée exige que je persiste dans mon système. Si une seule de ces compagnies était désarmée, je me brûlerais la cervelle ; que la garde nationale attaque les barricades … battue, j'aime mieux me tirer dans la plaine Saint Denis et y livrer la … à l'émeute. » …

D. A quelle force totale supposez-vous l'absence supposée des 20,000 hommes sur lesquels la commission exécutive croyait pouvoir compter ? — R. Je ne sais. Je vivais dans la conviction que les 20,000 hommes étaient à Paris.

D. Quelle est votre opinion sur la situation de Paris et sur l'attitude de cette partie de la population qui a pris part à l'émeute ? — R. Je crois que si de promptes mesures ne sont pas prises, la lutte renaîtra ; il faut faire revivre le crédit, le travail et l'industrie. Cette opinion, je l'ai eue dans le gouvernement provisoire, où j'ai été en minorité. Garnier-Pagès a été un obstacle : il a cru qu'il fallait administrer les finances de la république comme en temps ordinaire.

M. Ledru-Rollin entre ici dans des aperçus sur les finances. Il cite les mesures prises par la révolution française de 1790 et 1791. Il dit qu'il a fallu alors créer 1 milliard 700 millions de papier-monnaie. Il rappelle la création de mandats territoriaux, qui ne montaient pas à moins de 2 milliards 700 millions. Les besoins de l'époque, eu égard à la valeur actuelle de l'argent, exigeraient une mesure du même genre, mais sur une plus vaste échelle encore. Selon lui, le papier monnaie est le seul moyen de sauver la République.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. — *11 juillet.*

Je n'ai rien à vous dire de particulier sur les causes des attentats. Si l'insurrection eût réussi, c'eût été la perte d'une bataille sociale et le triomphe du programme du 15 mai.

Je ne fais pas doute qu'il y eût, dans les ateliers nationaux, une entente coupable, j'en ai la conviction morale, et d'ailleurs j'ai vu à la barrière de St-Martin des contre-maîtres des ateliers nationaux ; j'ai vu des permis de passer signés Lalanne : plusieurs individus ont été arrêtés porteurs d'argent et de cartouches. J'ai chargé le général du génie d'Artois de me faire un rapport sur ces faits ; je vous l'enverrai.

M. Flottard a fait mettre en liberté deux individus de l'École centrale, porteurs d'argent ; j'ai appris que l'un d'eux avait déménagé plus tard, furtivement et dans la nuit.

J'ai été frappé de la combinaison militaire qui avait présidé à l'établissement des barricades, et je dois dire que, pour vaincre l'insurrection, j'ai été heureux de rencontrer l'admirable dévouement de la garde nationale, de la garde nationale mobile et de l'armée. Le concours des pompiers m'a été très-utile. A ce propos je dois citer un fait.

Un lieutenant-colonel de la garde nationale vient me demander du secours contre un incendie qui a éclaté derrière les barricades ; j'envoie plusieurs pompiers, ils éteignent l'incendie, et au retour les insurgés font sur eux une décharge qui en tue deux et en blesse trois.

J'ai beaucoup entendu regretter qu'il n'y eût pas plus de troupes à Paris. Il faut songer qu'avec un trop grand développement de force militaire eût soulevé un *tollé* général contre le gouvernement, qu'on l'eût taxé d'être provocateur.

Ce qui a fait durer la lutte, c'est que, le premier jour, on ne voulait pas employer les grands moyens comme dans une ville prise d'assaut. Un mouvement sur les Champs-Élysées permirent et obligèrent même d'y recourir ; tout fut invisiblement décidé.

Au surplus, un très grand changement s'est opéré quand les représentants se sont joints à nous ; ils ont ranimé la force morale dans les rangs ; nous avons repris aussitôt le dessus, et on n'a pas perdu grand monde.

Les munitions n'ont pas manqué. On a brûlé environ deux millions de cartouches. Je dois expliquer pourquoi je me suis plaint de l'absence de obusiers. J'avais assez de batteries, et, comme la batterie comptait ordinairement deux obusiers et quatre canons, on croyait avoir des obusiers ; mais il y avait six canons par batterie, tandis qu'il devait y avoir quatre canons et deux obusiers dans chacune. La suppression de deux obusiers avait été faite par Montpensier. Le général Cavaignac, ignorant cette circonstance, ne se rendait pas compte de mon insistance et de mes demandes réitérées.

M. LOUIS BLANC. — *15 juillet.*

M. *le president*. Vous savez que nous sommes chargés de faire une enquête politique sur les événements du 15 mai et du 23 juin ; pouvez-vous nous éclairer dans notre mission.

Le témoin. J'ai dit tout sur le 15 mai dans un petit écrit imprimé et distribué. Ce n'est que la veille que j'ai connu la manifestation du 15 mai par des rumeurs vagues. Depuis le 16 avril, je savais que les manifestations pouvaient être détournées facilement de leur but. Le 14 mai, j'avais vu Barbès vers quatre heures ; il me dit qu'il avait entendu parler de la manifestation du lendemain. Je lui fis observer qu'il serait difficile de la contenir et qu'on ferait bien de l'empêcher. Barbès partagea mon opinion. Je n'ai jamais mis les pieds dans un club. Barbès, au contraire, en présidait un. Il me promit de faire tous ses efforts pour arrêter la manifestation. Voilà tout ce que je sais quant à ce qui a pu la précéder. Pour le reste, je ne sais plus que ce que tout le monde sait.

D. Le 15, n'y a-t-il pas eu réunion chez vous ? — R. Oui ; dix-sept à dix-huit représentants se réunirent chez moi ; il s'agissait de nous entendre sur la composition de la commission de constitution. Je ne sais s'il a été parlé de la manifestation qui se préparait, comme il paraît qu'on l'prétendu … plus ; cela peut être, mais le but de la réunion est tel que je l'indique.

D. Vous ne pouvez pas dire par qui vous avez été informé de la manifestation ? — R. Je crois que c'est par une personne dans la rue ; il y avait des rumeurs partout.

D. Et dans la matinée du 15 mai, n'y a-t-il pas eu réunion chez vous ? — R. Pas le moins du monde, je suis allé déjeuner comme d'habitude. Il y avait des délégués des départements qui me racontèrent leur … de la veille.

Lorsque la salle fut envahie, vous … Je ne suis sorti qu'avec la permission du président ; on me … J'ai prononcé d'abord un discours à la tribune ; je … place. Les huissiers vinrent me dire qu'on m'appelait à grands … et qu'on menaçait d'entrer. Plusieurs de mes collègues … chose. J'étais fort embarrassé. Je m'adressai au président, qui me donna l'autorisation. Je parlai au peuple d'une fenêtre du bâtiment de la questure. Barbès et Albert y étaient. Mon discours n'eut d'autre but que de calmer ; j'en ai reproduit la substance dans mon petit écrit.

Je revins dans le palais de l'Assemblée, et je fus entraîné à la salle des Pas-Perdus. Deux hommes me montèrent sur une chaise ; je parlerai encore à la foule dans les mêmes termes, et dans tous les cas, dans le même esprit. « Soyez tranquilles, disais-je, la révolution de février a une très grande force ; il n'est pas douteux qu'elle ne s'étende sur le monde entier, mais il ne faut pas qu'on puisse la calomnier. » Je … à la place ; je fus porté au bout de l'amphithéâtre malgré moi. … apporta un verre d'eau. Un ouvrier me dit : « Il faudrait encore parler, mais vous ne pouvez plus ; écrivez quelques mots, et j'irai lire ce que vous aurez écrit. » Je n'avais pas fini d'écrire, que l'Assemblée était déclarée dissoute. J'avais encore répété là au peuple le conseil de respecter sa propre souveraineté. Je fus entraîné à l'esplanade de l'hôtel des Invalides ; heureusement mon frère était là, il m'a soutenu. On m'a jeté dans un cabriolet, et vous savez le reste.

… Vous me dégagez que … avez pris une attitude, … Barbès et Albert, était une exhortation au peuple, … qu'une exhortation au calme. (Lecture est donnée au témoin de la déposition de M. Levasseur.) — R. Je ne crois pas … contrarier les vœux du peuple pour avoir … dans ce que je voulais. J'ai parlé du droit … de l'intervention en faveur de la Pologne. Je flattais le peuple dans ce que ses vœux avaient de légitime ; mais ma conclusion était toujours : « Si vous voulez que vos vœux se réalisent, laissez à l'Assemblée la liberté de délibérer. »

C'était conforme à ce que j'avais dit et écrit dans l'Assemblée. Il fallait pouvoir se faire écouter.

… Lorsque vous avez prononcé à la salle des Pas-Perdus … manifestation d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent. » — R. Le juge d'instruction m'a dit en effet que deux témoins avaient déposé en ce sens ; mais d'autres témoins, dont on s'est enfin à M. Crémieux le lendemain, rapportent autrement mes paroles. Je n'ai parlé que de propagande, de république universelle, de la force et de la portée de la révolution de février. C'est de la révolution de février que j'ai dit qu'elle n'était pas de celles qui ébranlent, mais de celles qui renversent. J'ai terminé ce discours par ces mots : « Au nom de la souveraineté du peuple, retirez-vous. » M. … rédacteur en chef du journal le *Haro*, de Caen, a pris la phrase, il pouvait … montrer. Quant aux deux témoins qui ont déposé … M. Mallude Richard, est doué d'une … M. Michot, notre collègue, vous renseignerait à cet égard. … Richard avait pris l'habitude de s'introduire dans le sein de l'Assemblée nationale en prenant la fausse qualité de représentant. M. … a été obligé de le faire mettre à la porte. Au sujet du drapeau que je tenais à la main, on me l'a apporté, je ne l'ai pas repoussé, il fallait bien quelque chose pour agir sur les esprits.

D. Dans la salle des conférences on s'est occupé de la situation des membres du gouvernement provisoire. Que faisiez-vous … entraîné. C'était à risquer d'être étouffé, on m'étouffait. Je ne respirais plus ; j'entendis prononcer mon nom, celui … et de Considérant. Je n'y étais pour rien.

D. Y avait-il des délégués du Luxembourg ? — R. Je n'en ai pas reconnu.

D. Vous avez été entraîné par une foule qui criait : *A l'Hôtel-de-Ville !* …

R. J'ai dit : « Y aller, c'est faire verser le sang du peuple. » … par le jardin de la présidence. Je fus poussé à l'esplanade … Invalides. Mon frère était là, il me cherchait. « Malheureux, disais-je à la foule, c'est la guerre civile que vous commencez ! — Non, répondait-on, on ne tirera pas sur des hommes désarmés. » Mon frère dit : « Que ce soit pour lui, vous le ferez tuer. » Un cabriolet passait, je m'y jetai. La foule ne me suivit pas, heureusement. Je fus mis en présence du propriétaire du cabriolet par le juge d'instruction ; j'aurais annoncé l'… d'aller à l'Hôtel-de-Ville, je déclare que je ne me rappelle pas … tous les cas c'était pour un bon motif. Je voulais empêcher … Dans la salle des Pas-Perdus, on m'avait dit qu'Albert et … avaient été portés à l'Hôtel-de-Ville ; j'étais partagé entre le … protéger et l'idée que j'y serais impuissant. J'aurai … lieu de ces préoccupations, parler de l'Hôtel-de-Ville … pour être vrai que mon intention n'était pas de … propriétaire me dit en chemin : « Si vous voulez, je … de l'École-de-Médecine, chez mon ami. » J'y consentis … chez Victor Masson … Drake, pour changer de linge et … ?

D. Ne vous a-t-il pas été offert une voiture chez M. Masson ? — R. … par ses neveux. Mais je n'ai pas voulu abuser de leur complaisance. … croyais trouver une voiture rue St-André-des-Arts.

D. Êtes-vous retourné alors chez vous ? — R. Oui.

D. Cependant un magistrat vous a rencontré sur le pont St-Michel, allant dans la direction de l'Hôtel-de-Ville, entouré de deux ou trois hommes armés. — R. J'allai jusqu'au quai aux Fleurs avec mon frère pour avoir une voiture. Nous fûmes rencontrés par deux ou trois individus dont un était armé; je ne sais ce qu'ils me dirent. D'après la déposition d'un témoin qui me fut communiquée, ces hommes m'auraient donné la main. C'est possible. Cela m'arrive souvent avec des gens entièrement inconnus.

D. Un témoin affirme vous avoir vu à l'Hôtel-de-Ville? — R. C'est un infâme mensonge; cela ne peut être une erreur, c'est une abominable calomnie.

D. Les événements de juin ont un caractère socialiste, communiste, comme vous voudrez. C'était une insurrection des classes laborieuses, souffrantes, plutôt qu'un mouvement politique au nom d'un drapeau. Le mouvement se rattachait aux ateliers nationaux. Que pensez-vous de l'influence du Luxembourg dans ce mouvement? — R. Personne à Paris n'a connu moins que moi les ateliers nationaux, à ce point qu'Emile Thomas était devenu mon ennemi, je ne sais pourquoi. Les ateliers nationaux se sont organisés pour combattre l'influence qu'on me supposait sur les corporations d'ouvriers par les délégués du Luxembourg. J'ai su que ces délégués, au moins ceux que je connaissais, n'ont pris aucune part à l'insurrection. J'étais en rapport avec l'association des ateliers de Clichy, puisque c'est moi qui l'avais fondée; cette association ne s'est pas mêlée de l'insurrection. Si les ateliers nationaux, dont je désapprouvais l'organisation, ont fait la prise d'armes, je n'y suis pour rien.

D. L'antagonisme entre le Luxembourg et les ateliers nationaux a cessé? — Me le président place sous les yeux du témoin les paroles M. de Emile Thomas devant M. Trélat.

R. Je ne sais si la fausseté indique. Je n'ai qu'une chose à répondre, c'est un infâme mensonge. Je ne dis pas que le propos n'a pas été tenu par Emile Thomas; mais les propositions que ce propos implique sont d'une fausseté absolue.

D. Comment savez-vous que les ateliers de Clichy sont restés étrangers à l'insurrection? — R. Cela m'a été affirmé par des ouvriers de cet atelier qui sont venus me voir.

D. Le 18 juin, ne leur avez-vous pas fait une visite? — R. Je suis allé à Clichy quelques jours avant l'insurrection, à l'occasion d'une demande de crédit que les ateliers nationaux avaient adressée au gouvernement. Il s'agissait de conseils à leur donner pour un acte de société qu'ils devaient soumettre au gouvernement à ce sujet.

D. N'avez vous pas dit aux ouvriers de ne pas se désunir, qu'ils seraient les maîtres? — R. Je n'ai rien dit de semblable; je leur ai recommandé de ne pas se diviser dans l'intérêt du principe de l'association.

D. Vous dites avoir déjeûné, le 15 mai, au café du Panorama: Barbès y était-il? — R. Non; c'était un déjeûner d'amis pour fêter le départ d'un parent, nommé à des fonctions publiques en Corse.

D. On dit que le 15 mai vous avez été vu entrelaçant vos mains dans celles d'Albert et de Barbès? — R. Je ne me rappelle pas ce détail; mais il n'y aurait rien à en conclure. J'ai passé la soirée du 14 avec Albert. Nous avons été au spectacle ensemble. Il n'a pas été dit un mot de la manifestation du lendemain. J'étais loin de soupçonner ce qui arriverait.

D. Aviez-vous des rapports avec les ouvriers mécaniciens du chemin de fer du Nord? — R. Au Luxembourg, j'ai dû en avoir, mais pas ailleurs.

D. Vous avez dit que Mallude Richard entrait dans la salle des séances de l'Assemblée; était-ce le 15 mai? — Non: c'est de sa part une habitude. Michot, notre collègue, m'avait dit que c'était un homme taré.

INTERROGATOIRE DE CHENU. (1)

Premier conseil de guerre permanent de la division militaire.

Cejourd'hui, 3 août 1848, est comparu Adolphe Chenu, cordonnier.

D. Je vous ai fait appeler, parce que j'ai appris les relations qui existaient entre vous, et, soit le citoyen Caussidière, soit les autres citoyens qui, immédiatement après [illegible], ont joué un rôle principal dans [illegible] je vous engage, au nom de votre intérêt, à être très [illegible]

R. J'étais au nombre des douze personnes qui dans les bureaux du journal *la Réforme*, ont, le 24 février dernier, après la prise des Tuileries, formé le gouvernement provisoire, du moins quant à la fraction qui, avec celle laissée aux chefs des rédacteurs du *National*, devait le composer. Dans cette réunion, avec l'aide des voix de quelques hommes que je fis monter, les citoyens Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, Albert et François Arago (sans que je puisse affirmer si ce dernier a été nommé par notre réunion), furent désignés pour faire partie du gouvernement provisoire; ensuite nous nommâmes le citoyen Arago (Etienne) directeur des postes, et le citoyen Sobrier ayant demandé à être préfet de police, alors qu'on désignait généralement le citoyen Caussidière, tous deux furent désignés pour le département de la police. Je suis allé installer le citoyen Arago à l'administration des postes, et je suis revenu à *la Réforme* pour conduire Caussidière et Sobrier à la préfecture de police.

Le citoyen Cahaigne était allé à la Ville pour s'entendre avec le citoyen Flocon; il paraît qu'il avait été mal reçu par lui, car il revint à la préfecture en disant qu'il n'aurait jamais de rapports avec Flocon. Le soir même, il fut nommé à l'emploi précédemment occupé par M. Pabon; quant à moi, je fus nommé capitaine de la garde urbaine à créer, et pour laquelle j'amenais une centaine d'hommes, qui en forma le noyau. Le soir, étant réunis, Caussidière, Sobrier, Cahaigne, Grandménil et moi, on apporta au premier un ordre du citoyen Garnier-Pagès, maire de Paris. Caussidière l'accueillit avec colère, dit qu'il n'entendait pas se soumettre aux ordres de la mairie, et pour toute réponse, envoya sa démission et celle de Sobrier, qu'il contraignit de signer. J'avais été nommé par Sobrier, commissaire de police du quartier du Temple; à ce moment je crus devoir donner également ma démission pour rester capitaine de la garde urbaine, ce qui, du reste, convenait à Caussidière. Après cet incident, et sous l'impression du mécontentement [illegible] Caussidière, tant à Sobrier qu'à Caussidière, tous deux déjà [illegible] prenaient les événements, arrêtèrent entr'eux un plan [illegible] maîtres du pouvoir. Je vais vous faire connaître ce plan.

On devait, d'une part, composer une force armée dont le point central de réunion serait à la préfecture de police. Je fus chargé de ce soin, et, à cet effet, je convoquai pour le lendemain tous les chefs de groupes qui faisaient partie de nos réunions antérieures. Chacun d'eux fournit environ et à peu près une centaine d'hommes qui ont formé les Montagnards. Je me réservai la formation de la garde urbaine, dans laquelle je ne voulus incorporer que ceux qui avaient combattu en février. (*La suite à demain.*)

(1) Chenu est un cordonnier qui appartient au parti de la *Réforme*, par conséquent à la nuance républicaine avancée.

ARTICLES COMMUNIQUÉS.

INCENDIES.

Nous avons, dans notre numéro du 15 de ce mois, rendu compte du sinistre arrivé, dimanche dernier, dans le *Driehoëkjes* à La Haye, et de l'accident dont a été victime M. Wickert qui, en tombant de l'échelle où il était monté une seconde fois, pour sauver des objets précieux, s'est fait à la cuisse une blessure fort grave; aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, sous le titre de: *Compagnie d'assurances pour le sauvetage des personnes et des objets mobiliers précieux* en cas d'incendie, une société se forme en ce moment en Hollande, pour l'exploitation d'un appareil mécanique breveté, à l'aide duquel hommes, femmes, enfants, vieillards, malades, composant toute une famille, peuvent facilement et instantanément descendre de l'étage le plus élevé, sans être obligés d'attendre des secours étrangers.

[illegible] appareil se pose à volonté ou se fixe à demeure aux maisons, comme on le désire, sans endommager ni séparer la façade; la descente s'opère graduellement, sans danger et sans la moindre secousse.

Comme [illegible] prochainement, des expériences publiques, nous prenons, [illegible] engagement d'en rendre compte avec toute l'impartialité que [illegible] d'une invention à laquelle se rattache une si haute question [illegible]

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

SAMEDI 26 AOUT 1848. (REPRÉSENTATION N° 36.)

CHARLES VI,

grand-opéra en cinq actes, paroles de MM. Casimir Delavigne et G. Delavigne, musique de Halévy.

On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES.

MODES.

Une Demoiselle Belge, bien élevée, désire se placer comme PREMIÈRE DEMOISELLE dans un MAGASIN DE MODES pour la confection; elle prie les personnes de vouloir bien dire les appointements que l'on veut donner, et les conditions; s'adresser *franco* à Mademoiselle AGNÈS DELCOURT, rue des Groseillers, N° 18, à Mons (Hainaut). (186)

PARTIE COMMERCIALE.

MARCHANDISES, DENRÉES COLONIALES.

AMSTERDAM, 23 AOUT. — Il a été vendu de la première main aujourd'hui 36 boucauds Tabak Maryland par *Péoncer*.

ANVERS, 23 AOUT. — CAFÉ: Les transactions en Brésil ont repris de l'activité, il en est traité env. 4000 balles par *Sauser*, 500 Haut. et 400 Haïl. St-Domingue, à divers prix.

HUILE DE BALEINE: Nous apprenons la vente à livrer des 730 barriques, soit env. 2500 hect. qui viennent de nous arriver de New Bedfort, par *Juniata*.

RIZ: Il y avait encore de la demande pour cet article, mais les hautes prétentions des détenteurs ont arrêté les affaires de quelque importance.

LIVERPOOL, 19 AOUT. — COTON: Marché ferme, mais peu animé et prix sans variation. Les ventes sont de 3,000 à 4,000 balles.

HAVRE, 21 AOUT. — COTONS: Pour toutes les marchandises le marché reste tout à fait calme.

En cotons, il s'est fait environ 200 balles avec des prix faibles.

CUIRS: 1,550 Montevidio salés verts à 31.50.

RIZ: 23 tiercons Caroline à 24.25.

CALCUTTA, 2 JUILLET. — INDIGO: Les nouvelles que nous avons reçues de France et d'Angleterre, par la malle du 8 mai, ont été rassurantes; mais néanmoins il s'est fait peu d'affaires sur notre place, les prix demandés par les détenteurs n'ayant pu convenir aux acheteurs.

Les rapports que nous avons de l'intérieur, sur l'apparence de la récolte sont contradictoires; dans le Kishnaghur et le Jessore, les fortes pluies tombées en dernier lieu avaient, dit-on, causé des dommages à la plante. A Purneah, au contraire, tout allait bien. Dans le Tirhoot, on se plaignait, d'un côté, de la sécheresse, et de l'autre, des grandes pluies; mais en somme, on espérait obtenir un bon rendement. Voici le relevé des exportations depuis le 1er novembre, savoir:

Angleterre.	cses	20,221	ou	77,800 mds.
France.	—	2,944	—	10,549 —
Etats-Unis.	—	1,113	—	3,229 —
Asie.	—	1,714	—	5,783 —
Autres pays.	—	52	—	207 —
Total.	cses.	26,104	ou	97,568 mds.

AUTRES DENRÉES: Le riz a été recherché pour Maurice et Bourbon, et s'est payé en hausse, 16,000 sacs Balain ont été vendus de GR. 1.2 à 1.6 et 6,500 sacs de table à 2. — Le salpêtre est en voie de baisse. — Les gommes et autres drogueries restent délaissées. — Le jute se paie de GR. 8.12 à 9.4 la balle. — Le cours des sucres est en voie de hausse.

Changes, Londres, 6 mois, 1 sh. 9 3/4 à 1 sh. 10 d.

GRAINS, GRAINES, HUILES ET FARINES.

AMSTERDAM, 23 AOUT. — Les affaires en FROMENS sont restées [illegible] bles et à des prix beaucoup plus élevés. On a vendu en entrepôt 131, 132 ℔ rouge Odessa fl. 270, fl. 275. — 132 ℔ idem moind. qual. fl 263, fl. 268. — 130 ℔ Rostock fl. 300. — 129 ℔ Odessa rouge moind. qual. fl. 250. — 131 ℔ Cubanca fl. 250. — 132 ℔ de Norden fl. 287. — En consomm. 129 ℔ bl. big. de Pologne fl 345. — 128 ℔ big. idem fl. 340. — 127 ℔ idem fl. 325, fl. 327. — 125 ℔ id. id. fl. 318, fl. 320. — 129 ℔ St Pétersb. fl. 240. — 124 ℔ Anholt fl. 250 — 126 ℔ de Groningue fl. 248. — 126 ℔ de Frise (smet) fl. 248. —

SEIGLE également à des prix relativement assez élevés, avec transactions considérables à la consommation et à la spéculation. — En entrepôt 116 ℔ d'Archangel fl. 160. — En consomm. 126, 127 ℔ de Poméran. fl. 182, fl. 184. — 116 ℔ St-Pétersb. fl. 165. — 125, 128 % Pomér. fl. 186, fl. 185. — 117 ℔ St-Pétersb. fl. 167. — 114 ℔ idem fl. 160. — 124 ℔ de Danem. fl. 173. — 125 ℔ du Rhin nouv. fl. 175. — 120 ℔ de la colon. d'agricult. fl. 165. — livrable à Zaandam.

ORGE s'est plus que maintenu, Zélande d'hiver fl. 135, fl. 136 en cons. — 101 ℔ d'Hollande d'hiver nouv. fl. 136 —

AVOINE 90 ℔ grosse fl. 120. —

SARRASIN bien tenu 120, 123 ℔ de Holstein fl. 192, fl. 200.

Il a encore été vendu du FROMENT 132 ℔ de Mecklenbourg fl. 310. — 130 ℔ Cubanca fl. 260. — et du SEIGLE 127 ℔ de Prusse fl. 183 — 124 ℔ de Danemarck fl. 173. — 120 ℔ de la colonie fl. 165. — livrable à Zaandam; 128 ℔ de Poméranie fl. 182. —

GRAINE DE COLZA au compt. bien tenu: on a vendu de Zélande L. 53. — de Kromhorn L. 51 1/2, 52. — par 9 ton. en Sept. L. 58 1/2, Oct. L. 59, Nov. L. 59 1/2. —

GRAINE DE LIN. fl. 5. — en hausse 110, 111 ℔ de Konigsberg fl. 225. — 108 ℔ idem fl. 200. — 108, 103 ℔ Riga fl. 225. — 107, 108 ℔ d'Egypte fl. 250. — 111, 112 ℔ d'Odessa fl. 260. —

HUILE DE NAVETTE au compt. pas plus voulu; à livraison sans changement.

HUILE DE LIN tant soit peu en faveur.

MARSEILLE, 19 AOUT. — *Revue hebdomadaire.* — HUILES D'OLIVE A FABRIQUE: Il y a eu cette semaine plus d'activité dans les achats faits par la savonnerie. Il s'est fait 2 piles d'Espagne à fr. 116 40 paiement comptant, et à fr. 117.20 pour 60 jours; des Calabres au débarquement de fr. 110.95 à 111.75, et des Corse à fr. 109 40.

Quelques ventes ont eu lieu en ordres de livraison à fr. 111.75.

A livrer, bien que les transaction soient peu nombreuses, il y aurait preneurs pour les 3 derniers mois à fr. 114.07, mais il y a peu de vendeurs.

GRAINES OLÉAGINEUSES: La hausse a fait encore des progrès très sensibles dans les graines, par suite des facilités que rencontrent nos fabricants pour l'écoulement de leurs produits. Environ 4,000 quintaux métriques étaient disponibles ou à livrer ou en placement depuis le prix de fr. 52 jusques à fr. 55, escompte 1 pour cent; mais les vendeurs continuant à élever leurs prétentions, il en est résulté un temps d'arrêt dans les achats.

En graine d'arachide il s'est vendu des provenance de Saint-Louis (Sénégal), à l'arrivé, à fr. 33 esc. 1.

La graine de lin est moins recherchée; mais tout porte à croire qu'elle ne tardera point à suivre la marche ascendante des autres sortes, en attendant, on cote les disponible fr. 31.50, et pour livrer en octobre fr. 32.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MERCREDI 23 AOUT. — Les fonds hollandais n'ont encore aujourd'hui subi aucune variation. Les intégrales seuls ont donné lieu à quelques affaires.

Les espagnols un peu plus faibles avec des transactions très animées en 3 % int. Des fonds russes les certif. Hamb. seuls étaient plus recherchés, les autres un peu moins fermes. Les autrichiens plus voulus.

ROTTERDAM, MERCREDI 23 AOUT. — Les affaires étaient très restreintes, mais les fonds se sont maintenus aux cours notés, à l'exception toutefois des fonds espagnols qui étaient plus offerts.

PARIS, MARDI, 22 AOUT. — Les mesures de précaution qui avaient été prises hier n'ayant point été renouvelées aujourd'hui, nos fonds ont retrouvé un peu de fermeté, mais les affaires sont peu animées et il en sera ainsi jusqu'au dénouement de l'enquête. Le 3 % ouvert à 44, a fait 44-25 pour rester à 44, en hausse de 50 c. sur hier. — Le 5 % fermé à 72-25, en hausse de 75 c. et l'emprunt à 71-50, en hausse de 25 c. — A terme, le 3 % reste à 44-25, le 5 % à 72, et l'emprunt à 71-50. Les actions de la banque de France n'ont pas varié à 1625, ainsi que les bons du trésor à 23 1/2 % de perte. Les obligations de la ville sont montées de 5 fr. sur le dernier cours à 1095.

Chemins de fer. — Affaires nulles. Nous ne remarquons qu'une hausse de 2-50 sur l'Orléans et de 1-25 sur le Bâle, le Nord et le Strasbourg, et une baisse de 5 f. sur le Versailles (rive dr.), et de 1-25 sur la rive gauche.

Fonds étrangers. — Il y a hausse de 1/2 % sur le 5 % belge (1842) à 79 [illegible] 1/4 % sur le 4 % à 71 1/2 — Il y a au contraire baisse de 1 % sur la rente [illegible] Naples à 73 et de 1/4 % sur l'emprunt romain à 63 3/4; celui du Piémont, [illegible] sait de la côte depuis plusieurs jours, a été fait à 855. Le 5 % belge (1840), [illegible] sans changement à 78 1/2 ainsi que la banque de Belgique à 635. Il s'est [illegible] du 3 % extérieur d'Espagne à 23 au comptant.

LONDRES, LUNDI 21 AOUT. — Les dernières nouvelles commerciales [illegible] Indes orientales sont très-peu satisfaisantes. Il y a stagnation complète [illegible] les importations et les exportations, même à des prix réduits et l'argent [illegible] devenu excessivement rare à cause du peu de confiance que montrent les [illegible] pitalistes.

La bourse a été calme ce matin, mais les cours se sont assez bien soutenus [illegible] malgré la température défavorable. Au marché des grains de Londres d'[illegible] jourd'hui le prix du froment a subi une nouvelle hausse de 3 à 4 shellings [illegible] quarter.

Les consolidés ont fait 85 7/8, 86 au comptant et 85 7/8, 86 1/8, 86 [illegible] compte; bons de l'Echiquier échéance de mars 32, 33 sh. de prime; échéance [illegible] de juin 22 sh. de prime.

Les cours des fonds étrangers sont à peu près nominaux, les affaires ayant été absolument nulles. — Fonds brésil. 71 7/8, 71. — Mexic. 5 % 16 7/8 [illegible] Danois 5 % 1825, 69. — Port 5 % 66; 4 % 18 3/8. — Russ. 101. — Esp. 5 % [illegible] 3 % en compte, 22 1/2. — Holl. 2 1/2 44, 44 3/8; 4 % 71, 70. — Act des chemins de fer plus favorables, toutefois sans activité dans les affaires. — Nantes, Liége, 15 3/6 liv. et demi-perte.

ANVERS, RENCAISON 23 AOUT. — 2 heures. — La hausse à Paris n'a pas [illegible] beaucoup d'effet. Fonds belges 5 % ont été traités à 76 3/4, 1/4 et à 76 [illegible] 4 1/2 % 70, 69 3/4 et reste 69 3/4 A.; de 2 1/2 %, ouvert à 38 A., a été traité à 38, 38 1/8 et reste 38 3/16 A. [illegible]

Fonds espagnols 5 % 8 1/4 % A. et 8 3/8 P., de 3 % de la [illegible] A. et 18 1/2 P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 1/4 % cours.

BERLIN, MARDI 22 AOUT. — Les affaires ont été restreintes aujourd'hui [illegible] généralement les cours ont d'abord un peu fléchi, ils se sont relevés ensuite [illegible] sont plus fermes à la clôture de la bourse. Dans les fonds nationaux point [illegible] changements; les fonds étrangers offerts à des cours plus bas.

MADRID, JEUDI 17 AOUT. — 3 % 19 3/4 P., (après la bourse, 19 5/8 [illegible] — 5 % 10 7/8 P.; (après la bourse, 10 3/4 A. — Dette sans intérêt 4 P., (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 7/8. — Dette négociable 5 % 7 A. — Titres provisoires 3 1/4 A. — Banque de St-Fernand 5 1/4 A. — Escompte de billets 4 3/4 à 5. — Changes: Paris, 4-75 P.; Londres, 46 P.; Bordeaux, 5 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 AOUT.

Dette act...	2 1/2	44 5/16, 3/8	Dito	3	25 1/2	Certific. dit.	6
Dito dito	3	51 1/16	Do int. à 6 m.	3	18 1/2	Pologne Cert.	4
Dito en liq...	3		Coup. Ardoin.		6 5/16, 1/2	Lots Pol. fl.	300
Dito dito	4	68 1/2	Passive			Dito dito fl.	500
Emp des I.-O.	4		Deferred			Amér. Phil. fl.	6
S. d'Am....	3 1/2	70, 1/8	Dett. diff. à P.			Dito Act. de B.	2 1/2
Soc. de C...	4 1/2		Portug. à L.	3	17 1/4	Autr. Mét.	5
Lac de Harl.	4	88 1/2	Dito dito	4	18 1/16	Dito	5
C. de fer du R.	4 1/2		Do int. à 1 Conto			Dito	5
Ch. de fer Holl.		95 1/2	O. russe Hope.	5		Dito	5
Dito	4 1/2		Dito dito	5		Dito 1843	5
Belgique	4 1/2		Certific. dito	5	85 1/2, 3/8	N. Mexic.	5
Do Rothsch.	2 1/2	36 1/2	Dito dito	4	76	Peru	6
Emp. Aret. 85	5	8 7/16, 1/2	Bill. Stieglitz	4	75 5/8	Grenade	1
Dito de 5000 fl.	5	8 7/16	Cert. à Hamb.	5	90	Vénez.	2 1/2
Dito Pièces	5	8 1/16	Insc. au gr.-l.	6	58 1/2		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 23 AOUT.

PAYS-BAS. — Dette activ.	2 1/2	0/0 44 5/16	ESP. — Ard. int. L.	5	10 5 0/0
Dito dito	3	» 52 1/2	RUSSIE. — Emprunt	5	»
Dito dito	4	»	Stieglitz	4	»
— Ard. de L. 170.	5	» 8 1/2	AMERIQUE. — Certi. Mét.	2 1/2	» 35

BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT.

5p.c. au compt	71	Empr. 5 p. 1839		Emprunt 1833 dr.	117
» fin cour.	71 50	» différée...		» » c. g.	101
Banq. de France	1625	» nouv. 3 p.		» Orléans	662
Caiss. G.	1000	» dette int.		» Rouen	
Belg. 5 p. 1840	78 1/2	Naples 5 p. c.	73	Paris Nord	
» 5 p. 1842	79	Rome Em. 1844	63 1/2	» Strasb.	350
» 4 1/2 1844	71 1/2			» Lyon	362
				Zinc. Vieille Mt.	2250
				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 21 AOUT.

Cons. Compt...		Péruviens	30, 32	Dito différée	
Do en liquidat.	36 1/8	5 p. c. port		Dito passive	3, 3 1/4
Belges	69, 70	4 p. c. de 1834.	18, 19	Mexique	16 1/4, 1/2
Hollande 4 p c.	70, 72	Brésiliens	71, 72	Russie	99, 100
Dito 2 1/2 p. c.	44 1/8, 3/8	Dette act. esp. 5	11 1/2, 12 1/2	Colombie	
		Dito 3 p. c.	22 1/4, 3/8	Danois	67, 70

BOURSE D'ANVERS DU 23 AOUT.

Belg. C de la		Prima. Métal.	5			Dette diff.	1831
bq. B.	2 1/2	Dito	21			Dito pass.	1834
Cert. de la soc.		L. 250	1839	530	A	Russie. Emp. à	
gén.	38 1/8, 3/4	Dito de 500.				Ams. H. C.	5
Emprunt	3	Rot. L. de 300		335	P	Dito do nouv.	5
Dito.	69 3/4	Dito de 500.		246	A	Prusse. Dito	
Dito.	4 1/2 60, 69 1/2	Bade. Lots de				à Berl.	1832
Dito de 1840.	5 76 1/2, 76 1/2 P	50 1840.		101		Nap. Cert. Falc.	5
Dito 1842	5	Dito 1845.		59		Etat Romain.	5
Holl. Dact.	2 1/2	Esp. Ep. 1834	5	8 1/2			

BOURSE DE FRANCFORT DU 22 AOUT.

Métaliques..	5 70 1/2 à 70 3/4	Métalliq.	2 1/2	36 1/2 à 3/4	Emp 1839 fl. 250
» ..	4 58 à 59	Banque		1174	Hollande.
» ..	3 43 à 44	Emp 1834 fl. 500		115 1/2 à 116	Espagn. d. int.

BOURSE DE BERLIN DU 22 AOUT.

Obligat..	3 1/2 74 à 74 1/2	Ch. Anh. Maest			Hollande
Russ. (Roths.)	100 à 101	Obl. de la S. C. M.	87 1/2 à 88 1/2		Lots de Pol.
Dito Stiegl.	4 31 à 31 1/2 P	Banque de Prus	95 1/2 A		Dito
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE VIENNE DU 20 AOUT.

Métaliques.	5 80 à 1/2	Emprunt 1834.			Act. de la Banq.
»	4	» 1839.			Lots de 500 fl.
»	3	Ch. de fer Milan.			Dito de 250 »
»	2 1/2	» du Nord.	105 1/2 à 1/2		

BOURSE DE BRUXELLES DU 22 AOUT.

Emp. 1840	5 p.	97 1/2	A	E. V. 1843	5 p.	76 1/2 P	Act. M. ind. 4 p.
» 1842	5 p. c.	97 1/2	A	Act. S. G	5 p. c.		» A. réun. 4 p.
» 1834	4 1/2	70 1/4	P	» S. C.	4 1/2	685 P	» B. Fonc. 4.
» 1836	4 p. c.	63	P	Act. S. Nat.	4 p.		Espag. Ardoin
» 1838	3 p. c.	52	A	» S. de Com.			» intérieur.
Dette act.	2 1/2			» B. de B.	4 p.		Naples 5 p. c.
S. G., et R.	2 1/2	38 1/2	A	» E. 1841	5 p.	96 1/2 A	Romain 5 p. c.
E. V. 1832	4 p.	90	A				

CHANGES DE BRUXELLES DU 22 AOUT.

Amsterd. c. j.	1/2 av.	A	Hambourg c. j.	187 00	Paris c. j.
Francfort. »	210, 50		Londres. »		

PAR TÉLÉGRAPHE.

Au moment même où nous devions recevoir d'Amsterdam notre dépêche télégraphique ordinaire, on nous informe que le télégraphe électrique a été brisé par un [illegible] l'orage qui a eu lieu cette nuit.

A LA HAYE chez C. van der Meer *Succ.* [illegible]